

Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles  
(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

États financiers intermédiaires  
30 septembre 2024



L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les présents états financiers intermédiaires.



# Table des matières

Message aux détenteurs de parts	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
États financiers	
Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles	3
Notes générales aux états financiers	19

## Message aux détenteurs de parts

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2024 des fonds communs de placement d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 30 septembre 2024.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com).

Cordialement,



Catherine Milum  
Chef de la direction

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenus dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Catherine Milum  
Chef de la direction

13 novembre 2024



Abrar Nantel  
Chef de la direction financière

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## États de la situation financière

Aux	30 septembre	31 mars
En milliers (sauf les montants par part)	2024	2024
	(non audité)	(audité)
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Placements	435 278	297 296
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	3	1
Trésorerie	1 676	1 195
Souscriptions à recevoir	556	360
Sommes à recevoir sur la vente de titres	43 981	33 033
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	787	781
	482 281	332 666
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	2	4
Sommes à payer sur l'achat de titres	43 360	31 292
Rachats à payer	365	774
Charges à payer	38	38
	43 765	32 108
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>438 516</b>	<b>300 558</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE</b>		
Série A	8 485	8 160
Série E	7 625	7 666
Série E6	67	63
Série F	7 110	5 853
Série F6	21	14
Série I	360 531	230 485
Série L	46	68
Série L6	14	13
Série O	54 567	48 189
Série T6	50	47
<b>NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION</b>		
Série A	531	555
Série E	365	399
Série E6	6	6
Série F	386	347
Série F6	2	1
Série I	14 262	9 910
Série L	2	4
Série L6	1	1
Série O	1 991	1 911
Série T6	4	4
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART</b>		
Série A	15,97	14,71
Série E	20,87	19,22
Série E6	10,86	10,30
Série F	18,40	16,85
Série F6	12,92	12,18
Série I	25,28	23,26
Série L	19,03	17,57
Série L6	11,40	10,81
Série O	27,41	25,22
Série T6	13,38	12,62

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.



Catherine Milum, chef de la direction



Stephan Bourbonnais, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers (sauf les montants par part)	\$	\$
<b>REVENUS</b>		
Intérêts à des fins de distribution	171	159
Dividendes	3 182	3 047
Distributions et attributions de fonds de placement	161	138
Prêts de titres	16	25
Autres revenus	15	-
Revenus de fiducies de revenus	174	95
Gain (perte) de change sur la trésorerie	83	(3)
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	26 892	7 339
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	6 575	1 381
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	33 467	8 720
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(56)	(85)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	1	43
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	(55)	(42)
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	33 412	8 678
	37 214	12 139
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion	175	152
Frais d'administration fixe	51	39
Coûts de transactions	215	179
Impôts étrangers retenus à la source	557	260
	998	630
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>36 216</b>	<b>11 509</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE</b>		
Série A	668	263
Série E	626	164
Série E6	5	-
Série F	569	177
Série F6	2	-
Série I	29 592	9 480
Série L	4	5
Série L6	1	-
Série O	4 745	1 416
Série T6	4	4
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART</b>		
Série A	1,24	0,43
Série E	1,64	0,54
Série E6	0,87	(0,32)
Série F	1,56	0,56
Série F6	1,17	0,43
Série I	2,66	0,85
Série L	1,40	0,45
Série L6	0,89	0,29
Série O	2,44	0,89
Série T6	1,08	0,41

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers	\$	\$
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	8 160	9 174
Série E	7 666	4 352
Série E6	63	-
Série F	5 853	4 678
Série F6	14	9
Série I	230 485	227 789
Série L	68	191
Série L6	13	13
Série O	48 189	34 585
Série T6	47	98
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Série A	668	263
Série E	626	164
Série E6	5	-
Série F	569	177
Série F6	2	-
Série I	29 592	9 480
Série L	4	5
Série L6	1	-
Série O	4 745	1 416
Série T6	4	4
<b>DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E6	-	-
Série F	-	-
Série F6	-	-
Série I	(2 271)	(2 911)
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	(406)	(419)
Série T6	-	-
Remboursement de capital :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E6	(2)	-
Série F	-	-
Série F6	-	-
Série I	-	-
Série L	-	-
Série L6	-	(1)
Série O	-	-
Série T6	(1)	(3)
	<b>(2 680)</b>	<b>(3 334)</b>
<b>OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES</b>		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	935	241
Série E	873	1 350
Série E6	-	18
Série F	1 446	304
Série F6	5	-
Série I	113 317	4 460
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	5 173	4 183
Série T6	2	1

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers	\$	\$
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série E	-	4
Série E6	1	-
Série F	-	-
Série F6	-	-
Série I	2 271	2 911
Série L	-	-
Série L6	-	-
Série O	406	419
Série T6	1	3
Rachat de parts rachetables :		
Série A	(1 278)	(1 794)
Série E	(1 540)	(431)
Série E6	-	-
Série F	(758)	(356)
Série F6	-	-
Série I	(12 863)	(14 809)
Série L	(26)	(16)
Série L6	-	-
Série O	(3 540)	(2 155)
Série T6	(3)	(18)
	<b>104 422</b>	<b>(5 685)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES</b>		
Série A	325	(1 290)
Série E	(41)	1 087
Série E6	4	18
Série F	1 257	125
Série F6	7	-
Série I	130 046	(869)
Série L	(22)	(11)
Série L6	1	(1)
Série O	6 378	3 444
Série T6	3	(13)
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		
Série A	8 485	7 884
Série E	7 625	5 439
Série E6	67	18
Série F	7 110	4 803
Série F6	21	9
Série I	360 531	226 920
Série L	46	180
Série L6	14	12
Série O	54 567	38 029
Série T6	50	85

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023
En milliers	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	36 216	11 509
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(171)	(159)
Dividendes	(3 182)	(3 047)
Autres revenus	(15)	-
Revenus de fiducies de revenus	(174)	(95)
Distributions et attributions de fonds de placement	(161)	(138)
Impôts étrangers retenus à la source	557	260
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(83)	3
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(26 836)	(7 254)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	(6 576)	(1 424)
Coûts de transactions	215	179
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	356 578	576 112
Achats de placements	(460 093)	(579 403)
Augmentation (diminution) des charges à payer	-	2
Intérêts reçus (payés)	17	49
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	2 660	2 867
Distributions et attributions de fonds de placement reçues	125	105
Revenus de fiducies de revenus reçus	169	77
Autres revenus reçus	15	681
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(100 739)</b>	<b>324</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(1)	3
Produit d'émission de parts rachetables	121 751	10 557
Variations des souscriptions à recevoir	(196)	92
Produit de rachat de parts rachetables	(20 008)	(19 579)
Variations des rachats à payer	(409)	249
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>101 137</b>	<b>(8 678)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	83	(3)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>481</b>	<b>(8 357)</b>
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	1 195	9 398
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 676</b>	<b>1 041</b>

Les activités présentées au tableau des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

<b>Activités de financement sans effet sur la trésorerie</b>		
	2024	2023
	\$	\$
Émission de parts des autres séries	(692)	(1 241)
Rachat de parts des autres séries	692	1 241

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ACTIONS CANADIENNES (2,57 %)</b>			
<b>SERVICES DE COMMUNICATION (0,02 %)</b>			
Québecor inc., cat. B	1 748	57	62
<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,12 %)</b>			
Dollarama inc.	1 488	193	206
Les Vêtements de Sport Gildan inc.	993	53	63
Restaurant Brands International Inc.	2 765	261	270
		507	539
<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,09 %)</b>			
Empire Co. Ltd., cat. A	1 145	41	47
George Weston Itée	333	62	76
Les Compagnies Loblaw Itée	997	135	179
Metro inc., cat. A	1 239	93	106
		331	408
<b>ÉNERGIE (0,81 %)</b>			
Canadian Natural Resources Ltd.	16 978	740	762
Cenovus Energy Inc.	19 606	520	443
Compagnie Pétrolière Impériale Itée	3 281	331	312
Keyera Corp.	2 755	97	116
MEG Energy Corp.	6 597	170	168
Pembina Pipeline Corp.	7 724	382	431
Suncor Énergie Inc.	26 194	1 291	1 308
		3 531	3 540
<b>FINANCE (1,05 %)</b>			
Fairfax Financial Holdings Ltd.	144	172	246
Société financière IGM Inc.	632	22	26
Intact Corporation financière	805	186	209
Société Financière Manuvie	17 068	480	682
Banque Nationale du Canada	4 595	517	587
Power Corporation du Canada	8 235	303	351
Banque Royale du Canada	12 241	1 796	2 066
Financière Sun Life inc.	5 741	370	451
		3 846	4 618
<b>INDUSTRIE (0,24 %)</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 731	589	591
Element Fleet Management Corp.	1 482	30	43
Stantec Inc.	879	85	95
Thomson Reuters Corp.	916	178	211
Groupe WSP Global Inc.	482	95	116
		977	1 056
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,08 %)</b>			
Constellation Software Inc.	80	267	351
Constellation Software Inc., Bons de souscription, 2040-03-31	66	-	-
		267	351
<b>MATÉRIAUX (0,16 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Itée	2 886	317	314
Société aurifère Barrick	9 092	244	245
CCL Industries Inc., cat. B	686	43	57
Corporation d'or Kinross	7 447	66	94
		670	710
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b>10 186</b>	<b>11 284</b>

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (73,03 %)</b>			
<b>SERVICES DE COMMUNICATION (7,73 %)</b>			
Alphabet Inc., cat. A	28 494	5 058	6 384
Alphabet Inc., cat. C	29 185	5 426	6 592
AT&T Inc.	94 155	2 271	2 798
Electronic Arts Inc.	6 222	1 281	1 206
Fox Corp., cat. A	7 979	391	456
Fox Corp., cat. B	3 054	139	160
Match Group Inc.	16 099	815	823
Meta Platforms Inc., cat. A	10 617	5 528	8 211
Netflix Inc.	3 785	3 416	3 627
Pinterest Inc., cat. A	7 780	340	340
T-Mobile US Inc.	11 895	3 036	3 316
		27 701	33 913

<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (8,27 %)</b>			
Amazon.com Inc.	45 440	10 366	11 438
Aptiv PLC	7 390	719	719
Booking Holdings Inc.	672	2 680	3 824
Carnival Corp.	81 063	1 812	2 024
Deckers Outdoor Corp.	6 334	1 303	1 364
Domino's Pizza Inc.	1 911	1 059	1 111
Expedia Group Inc.	6 425	1 285	1 285
Garmin Ltd.	2 157	490	513
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4 230	1 118	1 317
Lennar Corp., cat. A	5 481	1 388	1 388
Lowe's Companies Inc.	4 559	1 454	1 668
Lululemon Athletica Inc.	2 513	921	921
NVR Inc.	37	490	490
Ross Stores Inc.	3 910	795	795
The Home Depot Inc.	7 113	3 524	3 894
The TJX Cos. Inc.	14 366	1 864	2 281
Williams-Sonoma Inc.	5 083	1 028	1 064
Yum! Brands Inc.	809	147	153
		32 443	36 249

<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (3,72 %)</b>			
Altria Group Inc.	27 391	1 717	1 889
Bunge Global SA	4 687	647	612
Colgate-Palmolive Co.	11 983	1 365	1 681
Conagra Brands Inc.	13 367	546	587
Kimberly-Clark Corp.	5 999	1 099	1 153
Molson Coors Beverage Co., cat. B	6 240	501	485
Philip Morris International Inc.	13 691	2 260	2 245
Sysco Corp.	9 414	971	993
Target Corp.	736	155	155
The Kraft Heinz Co.	25 453	1 172	1 207
The Procter & Gamble Co.	1 598	369	374
Walmart Inc.	45 375	3 992	4 950
		14 794	16 331

<b>ÉNERGIE (3,02 %)</b>			
Baker Hughes Co.	16 493	782	805
Cheniere Energy Inc.	5 112	1 275	1 242
Devon Energy Corp.	29 564	1 889	1 562
EOG Resources Inc.	10 505	1 840	1 745
Halliburton Co.	30 262	1 217	1 188
Hess Corp.	1 504	280	276
HF Sinclair Corp.	5 861	371	353
Kinder Morgan Inc.	37 779	1 128	1 127
Marathon Oil Corp.	28 686	1 097	1 032
Shell PLC	42 053	1 790	1 848
Targa Resources Corp.	3 948	782	789
Tenaris SA	9 439	176	201
The Williams Cos. Inc.	17 326	1 069	1 069

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>ÉNERGIE (suite)</b>				<b>SANTÉ (suite)</b>			
		13 696	13 237	Universal Health Services Inc., cat. B	1 432	315	443
				Zimmer Biomet Holdings Inc.	5 332	837	778
				Zoetis Inc., cat. A	6 973	1 725	1 840
						35 448	37 372
<b>FINANCE (8,17 %)</b>				<b>INDUSTRIE (9,25 %)</b>			
Aflac Inc.	5 789	778	874	A.O. Smith Corp.	2 749	274	334
Ally Financial Inc.	11 964	629	575	AECOM	2 170	303	303
American Express Co.	4 841	1 745	1 774	C.H. Robinson Worldwide Inc.	3 697	468	551
American Financial Group Inc.	913	164	166	Carlisle Cos. Inc.	824	443	501
Ameriprise Financial Inc.	1 314	608	834	Caterpillar Inc.	7 179	2 678	3 793
Assurant Inc.	998	219	268	Cintas Corp.	3 759	713	1 046
BlackRock Inc., cat. A	1 588	1 872	2 037	CSX Corp.	37 744	1 763	1 761
Corebridge Financial Inc.	11 285	420	445	Cummins Inc.	3 766	1 519	1 647
Corpay Inc.	1 352	575	571	Delta Air Lines Inc.	24 969	1 529	1 713
Discover Financial Services	4 756	915	901	Dover Corp.	2 573	647	666
Equitable Holdings Inc.	7 675	322	436	EMCOR Group Inc.	968	482	563
Erie Indemnity Co., cat. A	279	204	203	Expeditors International of Washington Inc.	3 788	587	672
Fidelity National Information Services Inc.	10 947	1 183	1 239	Experian PLC	5 266	375	375
Fiserv Inc.	3 691	864	896	Fastenal Co.	10 130	829	977
KeyCorp	23 355	492	529	Ferrovial SE	2 500	124	151
Mastercard Inc., cat. A	7 148	4 054	4 768	General Electric Co.	9 891	2 315	2 520
MetLife Inc.	9 326	916	1 039	Graco Inc.	2 219	250	262
Moody's Corp.	2 013	1 276	1 291	Howmet Aerospace Inc.	6 432	538	871
MSCI Inc., cat. A	1 465	1 152	1 154	Illinois Tool Works Inc.	3 312	1 041	1 173
Northern Trust Corp.	3 890	475	473	Ingersoll Rand Inc.	7 195	891	954
PNC Financial Services Group	803	200	201	Leidos Holdings Inc.	2 162	435	476
Regions Financial Corp.	22 155	600	698	Lennox International Inc.	694	427	567
SEI Investments Co.	1 693	142	158	Masco Corp.	4 876	513	553
Swiss Re AG	2 015	304	377	Old Dominion Freight Line Inc.	4 833	1 353	1 297
Synchrony Financial	10 799	527	728	Rollins Inc.	5 218	357	357
T. Rowe Price Group Inc.	4 229	628	622	RTX Corp.	6 784	1 111	1 110
The Allstate Corp.	4 176	977	1 070	Schneider Electric SA	1 925	688	686
The Bank of New York Mellon Corp.	7 058	685	685	Snap-on Inc.	840	306	329
The Hartford Financial Services Group Inc.	4 163	489	661	Stanley Black & Decker Inc.	3 787	522	563
The Progressive Corp.	6 188	1 798	2 121	Trane Technologies PLC	2 705	965	1 421
Toast Inc., cat. A	14 231	489	544	TransDigm Group Inc.	67	129	129
Tradeweb Markets Inc., cat. A	2 302	385	385	Uber Technologies Inc.	51 954	5 165	5 275
Truist Financial Corp.	23 851	1 427	1 378	Union Pacific Corp.	7 177	2 376	2 390
U.S. Bancorp	25 750	1 607	1 591	United Parcel Service Inc., cat. B	800	139	147
Visa Inc., cat. A	9 655	3 515	3 586	Verisk Analytics Inc., cat. A	2 511	847	909
Willis Towers Watson PLC	1 375	542	547	Vertiv Holdings Co., cat. A	10 305	1 104	1 385
		33 178	35 825	W.W. Grainger Inc.	671	725	942
				Watsco Inc.	806	506	536
				Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	2 676	588	657
						36 025	40 562
<b>SANTÉ (8,52 %)</b>				<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (17,86 %)</b>			
Agilent Technologies Inc.	5 157	863	1 034	Amphenol Corp., cat. A	1 138	100	100
Alcon Inc.	2 071	242	280	Apple Inc.	68 608	14 994	21 596
Boston Scientific Corp.	16 088	1 510	1 821	AppLovin Corp., cat. A	6 652	671	1 173
Bristol-Myers Squibb Co.	38 986	2 661	2 725	Arista Networks Inc.	3 266	1 556	1 694
Cardinal Health Inc.	6 403	769	956	Atlassian Corp., cat. A	6 339	1 513	1 360
Centene Corp.	10 901	1 019	1 109	Broadcom Inc.	3 142	683	732
Cigna Corp.	4 835	2 325	2 263	CyberArk Software Ltd.	1 382	542	544
DaVita Inc.	2 235	338	495	Dell Technologies Inc., cat. C	971	131	156
Gilead Sciences Inc.	14 514	1 532	1 644	DocuSign Inc.	8 440	578	708
GSK PLC	25 308	712	695	F5 Inc.	1 348	322	401
HCA Holdings Inc.	2 888	1 134	1 586	Fair Isaac Corp.	383	866	1 006
Hologic Inc.	3	-	-	Gartner Inc.	1 133	704	776
Idexx Laboratories Inc.	1 506	942	1 028	Godaddy Inc., cat. A	3 783	619	801
IQVIA Holdings Inc.	538	172	172	Hewlett Packard Enterprise Co.	35 684	821	986
Johnson & Johnson	21 601	4 552	4 729	HP Inc.	22 006	1 067	1 066
Medtronic PLC	19 042	2 118	2 316	Manhattan Associates Inc.	10 900	317	414
Merck & Co. Inc.	27 859	4 585	4 274	Microsoft Corp.	12 773	6 338	7 425
Mettler-Toledo International Inc.	388	731	786	Monday.com Ltd.	1 852	492	695
Neurocrine Biosciences Inc.	235	40	37	Monolithic Power Systems Inc.	1 240	1 544	1 549
QIAGEN NV	1 791	109	109	Motorola Solutions Inc.	1 694	878	1 029
Quest Diagnostics Inc.	2 629	523	551				
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	1 449	2 187	2 058				
ResMed Inc.	2 713	789	895				
Roche Holding AG	2 213	1 013	962				
Stryker Corp.	2 600	1 233	1 269				
United Therapeutics Corp.	1 067	472	517				

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (suite)</b>				<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES (17,10 %)</b>				
Netapp Inc.	4 997	866	834	<b>SERVICES DE COMMUNICATION (1,05 %)</b>				
NortonLifeLock Inc.	11 239	382	416	Auto Trader Group PLC	Royaume-Uni	7 981	96	125
NVIDIA Corp.	124 807	11 420	20 476	CTS Eventim AG & Co. KGaA	Allemagne	318	36	45
Pure Storage Inc., cat. A	11 087	753	753	Deutsche Telekom AG	Allemagne	18 234	603	725
Qualcomm Inc.	25 563	5 834	5 873	HKT Trust & HKT Ltd.	Hong Kong	19 864	34	34
ServiceNow Inc.	2 092	2 324	2 528	KDDI Corp.	Japon	13 873	630	602
Skyworks Solutions Inc.	7 286	972	972	Konami Holdings Corp.	Japon	1 048	144	144
Twilio Inc., cat. A	8 313	703	732	Koninklijke KPN NV	Pays-Bas	31 495	162	174
Verisign Inc.	2 103	560	540	Orange SA	France	17 602	270	273
Workday Inc., cat. A	2 951	974	974	REA Group Ltd.	Australie	455	80	86
		59 524	78 309	Scout24 SE	Allemagne	366	38	43
				Sea Ltd., ADR	Singapour	11 781	1 273	1 501
				Singapore Telecommunications Ltd.	Singapour	3 955	13	13
<b>MATÉRIAUX (2,51 %)</b>				Tele2 AB, cat. B	Suède	6 236	89	95
Amcors PLC	5 137	79	79	Telefonica SA	Espagne	32 119	184	213
Avery Dennison Corp.	1 356	401	404	Telenor ASA	Norvège	3 752	58	65
Ball Corp.	5 504	505	505	Telia Co.	Suède	27 321	93	120
CRH PLC	12 246	1 220	1 534	Vodafone Group PLC	Royaume-Uni	262 422	317	357
Crown Holdings Inc.	3 214	392	416				4 120	4 615
Eastman Chemical Co.	2 427	316	367					
Ecolab Inc.	2 966	788	1 023	<b>CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (2,23 %)</b>				
Holcim Ltd.	3 039	349	402	Accor SA	France	2 259	109	133
Linde PLC	3 919	2 442	2 525	adidas AG	Allemagne	1 273	429	457
Packaging Corporation of America	1 624	445	473	Aisin Corp.	Japon	3 767	56	56
PPG Industries Inc.	5 106	893	914	Aristocrat Leisure Ltd.	Australie	3 132	116	172
RPM International Inc.	1 792	248	293	ASICS Corp.	Japon	13 673	300	388
The Sherwin-Williams Co.	3 980	1 981	2 052	Bridgestone Corp.	Japon	6 465	348	336
		10 059	10 987	Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	France	3 877	202	213
				Compass Group PLC	Royaume-Uni	11 244	404	488
<b>IMMOBILIER (1,58 %)</b>				D'ieteren Group	Belgique	130	37	37
American Homes 4 Rent, REIT, cat. A	7 900	396	410	Evolution AB	Suède	1 892	252	252
AvalonBay Communities Inc., REIT	2 011	581	612	Ferrari NV	Italie	829	486	525
Camden Property Trust, REIT	2 672	396	446	Genting Singapore Ltd.	Singapour	100 299	87	92
Equity Residential, REIT	5 399	459	543	H & M Hennes & Mauritz AB, cat. B	Suède	8 837	168	203
Essex Property Trust Inc., REIT	1 073	384	428	Industria de Diseno Textil SA	Espagne	4 223	196	338
Gaming and Leisure Properties Inc., REIT	4 137	252	288	InterContinental Hotels Group PLC	Royaume-Uni	1 384	152	204
Healthpeak Properties Inc., REIT	15 322	397	473	Isuzu Motors Ltd.	Japon	9 463	174	173
Host Hotels & Resorts Inc., REIT	21 488	475	511	Kingfisher PLC	Royaume-Uni	16 088	71	94
Public Storage., REIT	1 977	745	972	La Française des Jeux SAEM	France	493	30	27
SBA Communications Corp., REIT, cat. A	2 615	768	850	Mazda Motor Corp.	Japon	26 149	318	264
Simon Property Group Inc., REIT	4 110	720	938	MercadoLibre Inc.	Brésil	885	1 928	2 453
UDR Inc., REIT	7 120	363	436	Moncler SpA	Italie	2 662	230	229
		5 936	6 907	Next PLC	Royaume-Uni	1 041	134	184
				Oriental Land Co. Ltd.	Japon	12 187	435	426
<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (2,40 %)</b>				Pandora AS	Danemark	552	76	123
American Electric Power Co. Inc.	8 953	1 210	1 241	Pearson PLC	Royaume-Uni	5 831	105	107
CMS Energy Corp.	6 552	587	625	Renault SA	France	3 417	222	201
Dominion Energy Inc.	13 342	1 042	1 042	SEB SA	France	166	24	26
Duke Energy Corp.	8 440	1 195	1 315	Sekisui Chemical Co. Ltd.	Japon	3 759	73	79
Edison International	5 461	584	642	Sodexo SA	France	789	94	88
Entergy Corp.	4 233	586	753	Subaru Corp.	Japon	12 281	312	288
NRG Energy Inc.	7 788	855	958	Sumitomo Electric Industries Ltd.	Japon	8 234	177	178
PPL Corp.	14 475	598	647	Suzuki Motor Corp.	Japon	24 639	391	371
Public Service Enterprise Group Inc.	7 165	789	864	Wesfarmers Ltd.	Australie	4 438	236	293
The Southern Co.	5 291	616	645	Zalando SE	Allemagne	3 314	116	148
Vistra Corp.	6 484	568	1 038	Zensho Holdings Co. Ltd.	Japon	2 030	152	152
Wisconsin Electric Power Co.	5 953	675	773				8 640	9 798
		9 305	10 543					
				<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,22 %)</b>				
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b>278 109</b>	<b>320 235</b>	Ajinomoto Co. Inc.	Japon	5 621	275	294
				Anheuser-Busch InBev SA/NV	Belgique	4 086	321	366
				Asahi Group Holdings Ltd.	Japon	17 020	286	302
				Associated British Foods PLC	Royaume-Uni	3 771	168	159
				British American Tobacco PLC	Royaume-Uni	13 921	618	687
				Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG Suisse	Suisse	6	93	105
				Coca-Cola Europacific Partners PLC	Royaume-Uni	4 361	436	464



# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2024 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>INDUSTRIE (suite)</b>					<b>MATÉRIAUX (1,02 %)</b>				
Brambles Ltd.	Australie	8 602	108	153	Asahi Kasei Corp.	Japon	13 767	132	141
Bureau Veritas SA	France	1 862	74	84	BHP Group Ltd.	Australie	25 815	964	1 112
Compagnie de Saint-Gobain SA	France	2 560	211	315	DSM-Firmenich AG	Suisse	1 169	191	218
Computershare Ltd.	Australie	4 796	112	114	Ems Chemie Holding AG	Suisse	36	40	41
DCC PLC	Royaume-Uni	691	67	64	Evonik Industries AG	Allemagne	2 773	78	88
Deutsche Post AG	Allemagne	7 769	451	469	Evraz PLC	Russie	19 235	168	28
Eiffage SA	France	689	91	90	Fortescue Ltd.	Australie	22 382	434	434
GEA Group AG	Allemagne	775	45	51	Givaudan SA	Suisse	39	262	290
Geberit AG	Suisse	212	159	187	Heidelberg Materials AG	Allemagne	1 057	119	155
Getlink SE	France	2 270	54	55	JFE Holdings Inc.	Japon	15 874	305	287
Hitachi Ltd.	Japon	31 471	672	1 124	Mitsubishi Chemical Holdings Corp.	Japon	16 826	137	146
Indutrade AB	Suède	699	29	29	Nippon Steel Corp.	Japon	21 029	589	635
InPost SA	Pologne	1 250	30	32	Nitto Denko Corp.	Japon	10 141	205	229
Intertek Group PLC	Royaume-Uni	1 046	91	98	Orica Ltd.	Australie	2 980	44	52
Investment AB Latour, cat. B	Suède	546	20	23	Rio Tinto Ltd.	Australie	4 271	440	517
Japan Airlines Co. Ltd.	Japon	10 542	261	251	Solvay SA	Belgique	643	79	77
Knorr-Bremse AG	Allemagne	391	40	47	voestalpine AG	Autriche	714	25	25
Kongsberg Gruppen ASA	Norvège	450	56	60				4 212	4 475
Legrand SA	France	1 228	159	191					
Lifco AB, cat. B	Suède	699	29	31					
Makita Corp.	Japon	2 152	79	98					
Mitsubishi Electric Corp.	Japon	21 068	476	458					
Prysmian SpA	Italie	1 949	131	192					
Qantas Airways Ltd.	Australie	17 327	91	120					
Rational AG	Allemagne	20	19	28					
Recruit Holdings Co. Ltd.	Japon	10 592	609	871					
Reece Ltd.	Australie	1 237	26	33					
Rockwool AS, cat. B	Danemark	75	31	48					
Rolls-Royce Holdings PLC	Royaume-Uni	92 069	755	880					
Schindler Holding AG	Suisse	285	96	112					
SGS SA	Suisse	882	116	133					
Singapore Airlines Ltd.	Singapour	17 405	110	125					
SKF AB, cat. B	Suède	4 121	95	111					
Smiths Group PLC	Royaume-Uni	2 389	67	73					
Sumitomo Corp.	Japon	11 974	403	361					
Swire Pacific Ltd., cat. A	Hong Kong	3 863	46	45					
Technronic Industries Co. Ltd.	Hong Kong	12 215	192	251					
Teleperformance	France	920	135	129					
TOPPAN Holdings Inc.	Japon	2 878	104	115					
Toyota Tsusho Corp.	Japon	8 619	203	210					
Vinci SA	France	2 607	422	412					
Volvo AB, cat. A	Suède	408	13	15					
Wartsila OYJ Abp	Finlande	2 100	41	64					
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	1 325	287	302					
			9 478	11 193					
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (1,12 %)</b>					<b>IMMOBILIER (0,25 %)</b>				
Brother Industries Ltd.	Japon	2 880	68	76	CapitaLand Investment Ltd. (CLI)	Singapour	28 302	76	93
Halma PLC	Royaume-Uni	2 006	93	95	Covivio, REIT	France	417	29	34
Logitech International SA	Suisse	1 938	229	234	Daito Trust Construction Co. Ltd.	Japon	645	92	106
Murata Manufacturing Co. Ltd.	Japon	19 375	505	513	Klépierre SA, REIT	France	1 775	60	79
Nemetschek SE	Allemagne	293	34	41	Land Securities Group PLC, REIT	Royaume-Uni	8 191	89	97
Nokia OYJ	Finlande	36 866	187	218	Nippon Building Fund Inc., REIT	Japon	61	74	76
NXP Semiconductors NV	Chine	3 690	1 242	1 196	Scentre Group Ltd., REIT	Australie	30 230	83	103
Oracle Corp. Japan	Japon	335	35	47	Sumitomo Realty & Development Co. Ltd.	Japon	4 449	188	202
Ricoh Co. Ltd.	Japon	6 098	70	89	Swiss Prime Site AG	Suisse	362	48	55
Seiko Epson Corp.	Japon	3 328	71	83	The GPT Group, REIT	Australie	15 149	59	71
TDK Corp.	Japon	26 474	492	456	Unibail-Rodamco-Westfield, REIT	France	1 071	100	127
TE Connectivity PLC	Irlande	5 351	995	1 091	Vicinity Centres, REIT	Australie	27 770	50	57
Telefonaktiebolaget LM Ericsson, cat. B	Suède	20 546	207	210				948	1 100
Wix.com Ltd.	Israël	1 407	233	318					
Xero Ltd.	Nouvelle-Zélande	1 068	130	150					
Yokogawa Electric Corp.	Japon	2 320	78	80					
			4 669	4 897					
					<b>SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,66 %)</b>				
					CLP Holdings Ltd.	Hong Kong	8 043	90	96
					Endesa SA	Espagne	3 531	99	105
					Enel SpA	Italie	66 653	570	721
					Engie SA	France	16 227	364	380
					Iberdrola SA	Espagne	24 287	430	509
					Mercury NZ Ltd.	Nouvelle-Zélande	2 169	12	12
					Osaka Gas Co. Ltd.	Japon	3 809	118	116
					SSE PLC	Royaume-Uni	9 654	301	329
					The Kansai Electric Power Co. Inc.	Japon	9 285	222	208
					Tokyo Gas Co. Ltd.	Japon	4 842	138	153
					Veolia Environnement SA	France	5 133	218	228
					Verbund AG	Autriche	439	50	49
								2 612	2 906
					<b>TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES</b>			<b>67 675</b>	<b>75 001</b>
					<b>FONDS DE PLACEMENT (4,98 %)</b>				
					iShares MSCI Canada ETF		10 760	526	604
					iShares MSCI EAFE ETF		36 904	3 631	4 169
					SPDR S&P 500 ETF Trust		22 011	14 397	17 061
					<b>TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT</b>			<b>18 554</b>	<b>21 834</b>

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 septembre 2024 En milliers	Taux du coupon	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (1,58 %)</b>					
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	4,260 %	2024-12-05	150	149	149
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	4,197 %	2024-12-18	1 050	1 041	1 040
Gouvernement du Canada, bons du Trésor	4,087 %	2025-01-03	300	297	297
Gouvernement des États-Unis, bons du Trésor	4,781 %	2024-10-22	4 036	5 425	5 438
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>				<b>6 912</b>	<b>6 924</b>
COÛTS DE TRANSACTIONS				(133)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,26 %)</b>				<b>381 303</b>	<b>435 278</b>
DÉRIVÉS À L'ACTIF (0,00 %)					3
DÉRIVÉS AU PASSIF (0,00 %)					(2)
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,74 %)					3 237
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)</b>					<b>438 516</b>

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audité)

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

### Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

#### Au 30 septembre 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	406 492	28	-	406 520
Fonds de placement	21 834	-	-	21 834
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	6 924	-	6 924
	428 326	6 952	-	435 278
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	-	3	-	3
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	-	(2)	-	(2)
<b>Total</b>	428 326	6 953	-	435 279

#### Au 31 mars 2024

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements</b>				
Actions	277 480	27	-	277 507
Fonds de placement	15 877	-	-	15 877
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	3 912	-	3 912
	293 357	3 939	-	297 296
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	-	1	-	1
<b>PASSIF</b>				
<b>Dérivés</b>				
Instruments financiers dérivés	-	(4)	-	(4)
<b>Total</b>	293 357	3 936	-	297 293

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2024 et le 31 mars 2024.

### Risque de crédit

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

### Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2024 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%)
Technologies de l'information	19,06	19,67
Finance	13,84	13,46
Industrie	12,04	9,96
Consommation discrétionnaire	10,62	11,57
Santé	10,10	10,39
Services de communication	8,80	8,58
Biens de consommation de base	5,03	5,60
Fonds de placement - actions	4,98	5,28
Énergie	4,63	4,22
Matériaux	3,69	4,08
Services aux collectivités	3,06	1,93
Immobilier	1,83	2,87
Placements à court terme	1,58	1,30
Trésorerie et autres éléments d'actif net	0,74	1,09

### Risque de liquidité

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audité) (suite)

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résumant également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

#### Au 30 septembre 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	5 153	996	6 149	1,40	307
CHF	7 225	(295)	6 930	1,58	347
DKK	1 637	150	1 787	0,41	89
EUR	23 725	(1 139)	22 586	5,15	1 129
GBP	9 612	156	9 768	2,23	488
HKD	522	(20)	502	0,11	25
ILS	3	-	3	-	-
JPY	22 665	(431)	22 234	5,07	1 112
NOK	303	334	637	0,14	32
NZD	39	4	43	0,01	2
SEK	2 343	156	2 499	0,57	125
SGD	1 426	(261)	1 165	0,27	58
USD	349 835	404	350 239	79,87	17 512

#### Au 31 mars 2024

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	4 656	(685)	3 971	1,32	199
CHF	4 579	(50)	4 529	1,51	226
DKK	1 206	(9)	1 197	0,40	60
EUR	18 388	(418)	17 970	5,98	899
GBP	7 508	69	7 577	2,52	379
HKD	688	(39)	649	0,22	32
ILS	45	(6)	39	0,01	2
JPY	16 620	(53)	16 567	5,51	828
NOK	408	-	408	0,14	20
NZD	25	(5)	20	0,01	1
SEK	1 481	173	1 654	0,55	83
SGD	615	(23)	592	0,20	30
USD	236 359	(878)	235 481	78,35	11 774

\* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

### Risque de prix

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

#### Au 30 septembre 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI Monde (CAD)	10,00	100,00	9,77	42 835

#### Au 31 mars 2024

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI Monde (CAD)	10,00	100,00	9,76	29 338

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en harmonie avec sa préservation, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation mondiales.

### Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AAAA-MM-JJ)
Série A	2000-01-04
Série E	2014-11-03
Série E6	2023-06-30
Série F	2007-01-15
Série F6	2016-06-20
Série I	2001-03-11
Série L	2016-06-20
Série L6	2016-06-20
Série O	2010-07-19
Série T6	2016-06-20

Les séries A et T6 sont exclues des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. Les séries L et L6 ne sont plus offertes.

### Changement de dénomination de Fonds

Le Fonds a été renommé à la date indiquée ci-dessous :

2024-06-14

Ancien nom	Nouveau nom
Fonds IA Clarington de valeur mondial	Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

### Nouvelles séries

Le Fonds offre une nouvelle série depuis la date indiquée ci-dessous :

Série	Date (AAAA-MM-JJ)
Série E6	2023-06-30

## Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

### Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Fonds sous-jacent/FNB	30 septembre 2024		31 mars 2024	
	Participation (%)	Valeur comptable (\$)	Participation (%)	Valeur comptable (\$)
iShares MSCI Canada ETF	0,0	604	0,0	486
iShares MSCI EAFE ETF	0,0	4 169	0,0	4 151
SPDR S&P 500 ETF Trust	0,0	17 061	0,0	11 240

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 30 septembre 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
<b>Actifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	3	-	-	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Passifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	2	-	-	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>

Au 31 mars 2024

	Montants pouvant être compensés			Montant net (\$)
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	
<b>Actifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	1	1	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers – par type</b>				
Contrats de change	4	1	-	3
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Contrats de change

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

#### Au 30 septembre 2024

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-10-02	1	AUD 1 062	CAD 994	0,9357		2 RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-10-02	1	CAD 413	JPY 43 680	105,6830		1 RBC Dominion valeurs mobilières	A
2024-10-02	1	CAD 261	SGD 248	0,9478		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-10-02	1	CAD 269	USD 199	0,7397		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-10-02	1	GBP 86	CAD 155	1,8099		- Banque Nationale du Canada	A
2024-10-02	1	CAD 27	EUR 18	0,6606		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-10-02	1	CAD 18	JPY 1 925	105,3400		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-10-02	1	DKK 740	CAD 150	0,2022		- Banque Nationale du Canada	A
2024-10-02	1	NZD 5	CAD 4	0,8582		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-10-03	1	CAD 20	HKD 117	5,7437		- RBC Dominion valeurs mobilières	A
	10					3	
2024-10-01	1	USD 498	CAD 674	1,3526		(1) Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
2024-10-02	1	CAD 1 111	EUR 737	0,6636		(1) Banque Nationale du Canada	A
2024-10-02	1	NOK 2 603	CAD 334	0,1284		- Banque Nationale du Canada	A
2024-10-02	1	CAD 295	CHF 184	0,6253		- Banque Nationale du Canada	A
2024-10-02	1	SEK 1 171	CAD 156	0,1334		- Banque Nationale du Canada	A
	5					(2)	

#### Au 31 mars 2024

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-01	1	CAD 897	USD 663	0,7388		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 52	JPY 5 792	111,7200		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 1	SGD 1	0,9969		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 1 537	USD 1 135	0,7384		1 Banque Nationale du Canada	A
2024-04-02	2	CAD 21	SEK 163	7,8862		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	2	CAD 9	DKK 45	5,0811		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	2	CAD 48	EUR 33	0,6838		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CHF 5	CAD 7	1,4995		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 1	NOK 7	8,0066		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 2	HKD 11	5,7815		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	SEK 1 529	CAD 193	0,1265		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	GBP 44	CAD 76	1,7090		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	CAD 39	HKD 227	5,7831		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 5	NZD 6	1,2353		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
	17					1	
2024-04-01	1	USD 466	CAD 634	1,3604		(3) Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	JPY 3 240	CAD 29	0,0090		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 5	ILS 14	2,7149		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-01	1	CAD 1	ILS 2	2,7110		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-01	1	CAD 30	JPY 3 355	111,8525		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	USD 680	CAD 920	1,3543		(1) Banque Nationale du Canada	A
2024-04-02	1	GBP 8	CAD 14	1,7155		- Valeurs mobilières TD Inc.	A

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Prix du contrat (\$)	Gain (perte) latent - CAD (\$)	Contrepartie	Cotes de crédit
2024-04-02	1	AUD 8	CAD 7	0,8861		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 17	CHF 11	0,6662		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	HKD 12	CAD 2	0,1739		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	NOK 8	CAD 1	0,1259		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 21	GBP 12	0,5851		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 29	AUD 33	1,1328		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	CAD 22	SGD 22	0,9974		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-02	1	USD 4	CAD 5	1,3533		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 369	EUR 253	0,6844		- BMO Marchés des capitaux	A
2024-04-03	1	CAD 663	AUD 751	1,1328		- Valeurs mobilières TD Inc.	A
2024-04-03	1	CAD 40	CHF 27	0,6659		- BMO Marchés des capitaux	A
	18				(4)		

\*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

### Frais de gestion

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2024 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2024 (%)
Série A	1,65	1,65
Série E	1,65	1,65
Série E6	1,65	1,65
Série F	0,65	0,65
Série F6	0,65	0,65
Série I	-	-
Série L	1,95	1,95
Série L6	1,95	1,95
Série O	-	-
Série T6	1,65	1,65

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

### Frais d'administration à taux fixe

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 30 septembre 2024 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%)
Série A	0,15	0,15
Série E	0,10	0,10
Série E6	0,10	0,10
Série F	0,10	0,10
Série F6	0,10	0,10
Série I	-	-
Série L	0,24	0,24
Série L6	0,24	0,24
Série O	0,15	0,15
Série T6	0,15	0,15

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

### Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
415 116	278 689

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par IA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

### Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts
Série A	2024	555	61	85	531	536
	2023	706	18	136	588	621
Série E	2024	399	44	78	365	382
	2023	257	79	24	312	308
Série E6	2024	6	-	-	6	6
	2023	-	2	-	2	1
Série F	2024	347	83	44	386	369
	2023	316	20	23	313	316
Série F6	2024	1	1	-	2	2
	2023	1	-	-	1	1
Série I	2024	9 910	4 886	534	14 262	11 105
	2023	11 213	351	705	10 859	11 100
Série L	2024	4	-	2	2	3
	2023	12	-	1	11	11
Série L6	2024	1	-	-	1	1
	2023	1	-	-	1	1
Série O	2024	1 911	215	135	1 991	1 952
	2023	1 552	200	94	1 658	1 597
Série T6	2024	4	-	-	4	4
	2023	9	-	1	8	9

### Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 30 septembre 2024 (\$)	Pour la période close le 30 septembre 2023 (\$)
78	66

# Fonds IA Clarington mondial d'actions multifactorielles

(auparavant Fonds IA Clarington de valeur mondial)

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

### Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

	2024 (\$)	2023 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	20	30
Frais de prêt de titres	(4)	(5)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	16	25

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

#### Au 30 septembre 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
18 078	19 081

#### Au 31 mars 2024

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
16 934	17 875

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

## 1. Informations générales

### a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de fiducies d'investissement à participation unitaire, de quasi-fiducies de fonds communs de placement et de fiducies de fonds communs de placement à capital variable non constituées en société établies sous le régime des lois de la province de l'Ontario par des déclarations de fiducie. Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington ») ou le « gestionnaire » est le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 13 novembre 2024.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par iA Gestion mondiale d'actifs.

### b) Dates de présentation de l'information financière

Pour les Fonds (à l'exception du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage, du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus et du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance) établis avant le 1<sup>er</sup> avril 2022, les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage, du Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et du Fonds IA Clarington mondial macro Avantage sont présentés au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur le semestre clos le 30 septembre 2024.

Les états de la situation financière du Portefeuille IA Clarington mondial équilibré plus, du Portefeuille IA Clarington d'actions mondiales plus et du Fonds IA Clarington Loomis international de croissance sont présentés au 30 septembre 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 30 septembre 2024.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*. L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les états financiers intermédiaires.

## 3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

### a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

#### i) Classement et évaluation des placements

En procédant à la classification et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer la classification la plus appropriée selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classification pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). La classification des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

### b) Instruments financiers

#### i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur ou le coût amorti pour les Fonds Clic objectif. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

## ii) *Évaluation à la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

## iii) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes sur créances attendues selon une méthode simplifiée. Le montant des pertes sur créances attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

## iv) *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

## c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

## d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie des actifs d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. Pour ce qui est du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable, du Fonds IA Clarington d'obligations de base plus et du Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes spéciales de garde conclues entre le Fonds, le dépositaire et le courtier. Ces restrictions stipulent que si le dépositaire n'a pas reçu d'avis de la partie détenant la garantie, le Fonds peut transférer des actifs du compte de garde spécial en fournissant des instructions écrites au dépositaire, tant qu'une marge adéquate demeure dans le compte de garde spécial. Pour tous les autres Fonds, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

## e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Le revenu sur les instruments financiers dérivés présenté dans les états du résultat global correspond au revenu qu'a reçu le Fonds pour ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas détenus à des fins de couverture.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

## f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, autres que Fonds Clic objectif, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

## g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

## h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

## i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

## j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat, ou au coût amorti dans le cas des Fonds Clic objectif.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

Les titres de série FNB peuvent être rachetés n'importe quel jour de bourse, contre de la trésorerie, à un prix de rachat correspondant à 95 % du cours de clôture des titres à la date de rachat, sous réserve d'un prix maximum équivalant à la valeur liquidative par titre.

## k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans ses entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

## l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

## 4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

L'IASB a publié une modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* le 23 janvier 2020. Cette modification touche le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et a uniquement une incidence sur la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non sur le montant des actifs, des passifs, des revenus ou des charges ou le moment auquel ils sont comptabilisés, ou sur les informations à fournir par les entités à leur égard. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'adoption par anticipation est permise. Après évaluation de cette modification, le gestionnaire a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

## i) *Actions*

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

## ii) *Placements dans des fonds de référence*

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

## iii) *Obligations*

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs, d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débetures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

## iv) *Évaluation de titres non cotés et d'autres placements*

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

## v) *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables. En ce qui a trait au Fonds marché monétaire, le coût des placements à court terme ainsi que les intérêts courus se rapprochent de leur juste valeur.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

## vi) *Trésorerie*

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

## vii) *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été disposés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

## viii) *Autres informations*

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

## ix) *Établissement de la juste valeur*

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

## b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

### Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

#### i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

#### ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

#### iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

#### iv) *Risque de marché*

##### a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

## b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

## c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

## v) Risque lié à la transition hors du LIBOR

Le risque lié à la transition hors du LIBOR est le risque découlant de l'anticipation de l'abandon du LIBOR. Certains instruments détenus par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au LIBOR. Bien que de plus en plus de détails soient connus sur le processus de transition hors du LIBOR à l'approche de la date anticipée de suppression de ce taux, l'incertitude demeure concernant la nature du taux qui le remplacera. De plus, tout effet potentiel de la suppression du LIBOR sur les Fonds ou sur certains instruments dans lesquels les Fonds investissent peut être difficile à déterminer. Le processus de transition pourrait entraîner, entre autres, une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments qui reposent actuellement sur le taux LIBOR ainsi qu'une diminution de la valeur de certains instruments détenus par les Fonds. L'impact de cette transition, le cas échéant, se fera sentir dans la variation de la juste valeur des placements et ne devrait pas être significatif pour le Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

## c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non

consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Il peut s'agir de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, de titres adossés à des actifs, des titres garantis par des créances ou d'autres titres représentant, directement ou indirectement, une participation dans, ou garantis par et à verser sur, des emprunts hypothécaires immobiliers. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des actifs sont composés de différents types d'actifs, comme des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les Fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

## d) Compensation des actifs et des passifs financiers

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

## 6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; ARS – Peso argentin; BMD – Dollar des Bermudes; BRL – Réal brésilien; CAD – Dollar canadien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EGP – Livre égyptienne; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; GHS – Cedi du Ghana; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne; ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KES – Shilling kényan; KRW – Won sud-coréen; KZT – Tenge kazakh; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NGN – Naira nigérien; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PEN – Sol péruvien; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; RUB – Rouble russe; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taïwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

## 7. Opérations avec des parties liées

### a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les parts des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les parts de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat de parts de série P détenues par l'épargnant.

Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renoncations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renoncations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

### b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

#### i) *Pour tous les Fonds, sauf le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington*

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-après) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds, sauf pour le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

#### ii) *Pour le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington*

Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les honoraires juridiques, d'audit et de garde, les impôts, les frais de courtage, les frais financiers, les dépenses d'exploitation et les frais administratifs ainsi que divers autres frais et charges. Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est responsable des frais, charges et dépenses liés aux rapports financiers ou autres et aux prospectus requis pour le placement de titres. Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est également responsable de ses frais d'exploitation, qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction de sa valeur liquidative moyenne. Le gestionnaire paie ces frais d'exploitation pour le compte du Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington, à l'exception de certaines charges, comme les frais financiers et les impôts, et le Fonds le rembourse par la suite. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales ne paie pas de frais de gestion au gestionnaire. Les frais de gestion sont plutôt payés par l'épargnant. Comme les Fonds Clic objectif investissent dans le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales et que Placements IA Clarington inc. est le gestionnaire du Fonds IA Clarington d'exposition aux

# Notes générales aux états financiers

30 septembre 2024

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

actions mondiales et des Fonds Clic objectif, aucun frais de gestion n'est payable par les Fonds Clic objectif.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales offre uniquement des séries institutionnelles de parts destinées exclusivement à d'autres fonds communs de placement ou à des investisseurs institutionnels. Les parts du Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales sont détenues uniquement par les Fonds Clic objectif.

## c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

## d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

- i)  *négocier des titres d'IA Société financière inc.;*
- ii)  *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*
- iii)  *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds.

## 8. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs de parts des séries A, B, B5, T4, T5, T6, T8, X, X5, X8 et Y d'une fiducie diffèrent selon l'option d'achat. Il

peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de série DA et de série DF sont offertes aux investisseurs qui investissent des sommes d'au moins 1 000 \$. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries E, E4, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries EF, EF4, EF5, EF6, F, F4, F5, F6, F8, FX, FX5, FX6 et W d'une fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries I, O et V d'une fiducie ne paient pas de commission à l'achat ou de frais de rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries I, O et V.

Les courtiers des détenteurs de parts de séries L, L4, L5, L6, L8, LX et LX5 paient des frais de rachat au Gestionnaire. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Ces séries ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série.

Les parts de séries P, P4, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries P, P4, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, les séries A, T4, T5, T6, T8, T10, X, X5 et Y désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les parts autres que celles des séries I, O et V sont répertoriés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Un Fonds peut émettre des séries qui offrent des distributions mensuelles. Les distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires ou versées en espèces. Les distributions du Fonds sur les titres de série FNB seront des distributions en trésorerie. Si vous souscrivez des titres de série FNB la veille de la date de clôture des registres pour les distributions, vous n'aurez pas droit au versement des distributions sur ces titres.

## 9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

## 10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

## 11. Impôts sur le revenu

Les Fonds répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement, de quasi-fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placement, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. Pour les fiducies de fonds communs de placement, l'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la Loi de l'impôt. Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts. Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours d'une année d'imposition, le Fonds i) pourrait être assujetti en vertu de la Loi à l'impôt minimum de remplacement, ii) ne serait pas admissible au remboursement au titre des gains en capital en vertu de la Loi pour l'année en question, iii) pourrait être soumis aux dispositions de la Loi sur les « biens évalués à la valeur du marché » décrites ci-dessous et iv) pourrait être assujetti à un impôt spécial mentionné dans la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, et décrit ci-dessous, pour l'année en question.

Si un Fonds ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement et que plus de 50 % des parts (calculé selon la juste valeur de marché) sont détenues par au moins un porteur de parts qui est considéré comme une « institution financière » selon les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, le Fonds sera alors considéré comme une institution financière conformément à ces règles spéciales. En conformité avec ces règles, le Fonds devra comptabiliser au moins une fois par année les gains et les pertes cumulés de certains types de titres de créance et d'actions détenus au poste « Revenus ». Il devra aussi se conformer à des règles spéciales concernant l'inclusion des revenus provenant de ces titres. Les revenus découlant de ce traitement seront compris dans les montants à distribuer aux porteurs de parts. Dans le cas où plus de 50 % des parts du Fonds cesseraient d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du Fonds devra prendre fin immédiatement avant que cette situation survienne, et les gains et les pertes comptabilisées avant ce moment seront considérés comme étant réalisés par le Fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année

d'imposition débutera alors pour le Fonds. Pour cette année et les suivantes, les règles spéciales sur les « biens évalués à la valeur du marché » ne s'appliqueront plus à ce Fonds, et ce, tant que pas plus de 50 % des parts du Fonds sont détenues par des institutions financières.

Si, à n'importe quel moment au cours d'une année, un porteur de parts d'un Fonds qui ne répond pas à la définition de fiducie de fonds commun de placement de la Loi de l'impôt au cours de cette année est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le Fonds devra verser un impôt spécial correspondant à 40 % de son « revenu de distribution » conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt et au sens de cette loi. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent les non-résidents, et le « revenu de distribution » comprend les gains en capital imposables provenant de dispositions tirées de « biens canadiens imposables » ainsi que le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris, s'il y a lieu, les gains sur certains instruments dérivés). Un Fonds assujetti à l'impôt selon la partie XII.2 de la Loi de l'impôt peut désigner un bénéficiaire afin que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt pour la part qui leur est attribuable de l'impôt payé par le Fonds conformément à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, le Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, le Fonds IA Clarington mondial macro Avantage, le Fonds IA Clarington mondial à revenu fixe Avantage et le Fonds IA Clarington mondial d'actions Avantage sont des fiducies de placement à participation unitaire, et le Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent, le Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales et le Fonds IA Clarington Loomis international de croissance sont considérés comme des quasi-fiducies de fonds communs de placement.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2023, les Fonds affichaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est présenté dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

En règle générale, les gains et les pertes résultant de l'utilisation d'instruments dérivés et des opérations de ventes à découvert seront réalisés à titre de revenu et non à titre de capital. Toutefois, les gains et les pertes réalisés sur les options d'achat couvertes et les ventes à découvert de « titres canadiens » sont des gains et des pertes en capital. Cependant, si un fonds commun de placement a recours aux dérivés comme couverture pour limiter ses gains ou ses pertes sur un actif précis ou un groupe d'actifs, les gains et les pertes provenant de ces dérivés sont généralement des gains ou des pertes en capital. Dans certaines circonstances, les pertes subies par les Fonds en fiducie (particulièrement les structures de fonds de fonds) peuvent être suspendues ou restreintes. Par conséquent, elles ne peuvent pas être utilisées pour protéger les gains en capital.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888  
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : [info@iaclarington.com](mailto:info@iaclarington.com) • [www.iaclarington.com](http://www.iaclarington.com)